

Regroupement familiale sur place

Par nanou, le 13/01/2008 à 14:26

j'ai déposé un dossier de regroupement familiale sur place qui a été accepter , mon mari vient d'avoir sa carte vie privé vie familiale , comment faire pour changer mon statut sachant que moi j'ai un titre de séjour ""etudiant"" amicalement

Par douge, le 13/01/2008 à 22:56

oui mais comment vous avez pu déposez un dossier de regroupement familial avec un statut étudiant , je ne comprends pas ? combien de temps avez vous pris pour l'ensemble de la procédure ? merci

Par nanou, le 14/01/2008 à 09:49

la procédure a durée 4 moias a peine, quand on célébre le mariage en france on peut déposé un dossier de regroupement famililal sur place meme si on est etudiant mais bon mon mari et moi on a aussi un CDI a temps partiel et à nous deux on touche plus que le smic, on a un logemet stable, donc tout ça a jouer en notre faveure mais comme c 'est moi qui a fait la demande, mon mari a changer son statut mais moi j'ai toujours celui d'etudiant et je ne sais pas comment faire pour le changer ???